

EN CAS DE MARIAGE CATHOLIQUE/PROTESTANT

- Si vous désirez célébrer un mariage mixte (catholique et protestant), prenez contact avec le prêtre et le pasteur de votre domicile.
- Sachez que votre mariage est reconnu par l'Eglise catholique-romaine quel que soit le lieu de la célébration. De même l'Eglise protestante reconnaît les mariages célébrés dans une église catholique.
- Si votre célébration a lieu dans un temple (protestant), c'est le pasteur qui bénit le mariage. La présence du prêtre à la cérémonie n'est pas indispensable, toutefois c'est auprès de lui qu'il faut remplir le dossier.
- Si votre célébration a lieu dans une église catholique, c'est le prêtre qui reçoit vos consentements.
- Pour toute autre situation, adressez-vous au prêtre de votre domicile.

PETITE BIBLIOGRAPHIE

- *Notre mariage à l'Eglise* revue "Fêtes et Saisons", Cerf, Paris, 1992
- *Eloge du mariage, de l'engagement et autres folies*, Christiane Singer, Albin-Michel, Paris, 2000
- *Réussir notre couple*, Denis Sonet, Droguet-Ardant, Limoges, 1987
- *Découvrons l'amour*, Denis Sonet, Droguet-Ardant, Limoges, 1990
- *Le mariage, tout simplement*, Xavier Lacroix, éd. de l'Atelier, Paris, 1999
- *Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus*, John Gray, éd. J'ai lu, Paris, 1997
- *Les défis du jeune couple*, Jacques Gauthier, Fayard, Paris, 1991
- *Le couple d'une étape à l'autre*, Jean-Marc Lessard, éd. Paulines/Médiaspaul, Montréal/Paris, 1994
- *Duo-Duel*, Jean-Yves Savoy Ed. Labor et Fides et La Passerelle, CSP Lausanne, 1995

NOVEMBRE 2001

...ET SI NOUS INVITONS

DIEU

A NOTRE MARIAGE...

?

*A Genève, voilà
comment ça se passe !*



**PASTORALE FAMILIALE
GENEVE**

Eglise Catholique Romaine
Cure Saint Pie-X
2, chemin du Coin-de-Terre
1219 CHATELAINE
Tél. 022.796.20.01

DEMARCHES CONCRETES

- Avant toute démarche (locations, réservation), prenez contact avec le curé de votre paroisse de domicile, au moins 6 mois avant la date souhaitée pour le mariage. C'est lui qui porte la responsabilité de votre mariage. Par ailleurs, il vous présentera les diverses possibilités de vous y préparer.
- En cas de mariage hors de sa paroisse de domicile ou avec un prêtre d'ailleurs :
 - a) Le prêtre de la paroisse de domicile vous donnera les informations nécessaires pour tout le processus, y compris la recherche d'un célébrant, notamment s'il n'est pas disponible lui-même.
 - b) La préparation se déroule de préférence dans la paroisse (ou secteur) du domicile des conjoints.
 - c) Le prêtre célébrant s'occupe de l'établissement d'un dossier ainsi que de la préparation de la célébration. Il assure les entretiens personnels avec les fiancés.
 - d) Les fiancés sont eux-mêmes responsables de prendre contact avec la paroisse de célébration pour réserver l'église.
 - e) En principe, les conditions d'utilisation des églises (réservation, location, délai, finances et musique...) relèvent de la compétence des paroisses.
- Date et lieu de célébration seront fixés en accord avec le célébrant.
- Deux documents sont nécessaires pour tout cela :
 - **Acte de baptême** ; à demander à la paroisse du lieu du baptême. (extrait daté de moins de 6 mois)
 - **Certificat de mariage civil.**

POSSIBILITES OFFERTES A GENEVE

- Sessions de cinq soirées réparties sur un mois environ avec un couple et un prêtre animateurs.
- Sessions en un week-end, avec un couple et un prêtre animateurs.
- « *Amour et Engagement* » : voir dépliants.
- D'autres possibilités vous sont offertes (voir bulletins paroissiaux et informations diverses affichées dans les églises).
- Rencontres avec le prêtre qui présidera votre mariage, en lien avec l'une des propositions ci-dessus.

ET APRES!...

SE PREPARER... POURQUOI ?

Amour - toujours... quel pari ! Réfléchissons ensemble avant de parier... avec nos dimensions humaine et spirituelle.

- Pour mieux connaître nos différences, nos fragilités et nos risques de conflits; en parler sans dramatiser, pour mieux vivre. Toutes les questions sont les bienvenues.
- C'est important pour vous, c'est important pour l'Eglise et ensemble nous sommes l'Eglise.
- Parce que Dieu a une place dans le mariage : **invitons-le !**

A VOUS QUI PREPAREZ VOTRE MARIAGE

Par le mariage civil, vous accédez à un nouveau statut social. L'Eglise catholique prend en compte cette étape et en fait une condition pour le mariage religieux.

Dans l'Eglise catholique, le mariage est un sacrement c'est à dire un signe de l'Amour de Dieu pour nous, signe visible d'une réalité invisible. C'est l'amour humain qui fait découvrir l'amour divin. Cette réalité est révélée déjà dans les premiers chapitres de la Bible, qui montre l'homme et la femme ensemble comme image de Dieu.

Les époux se donnent le sacrement de mariage, comme ils s'offrent mutuellement leur amour. Le prêtre représente l'Eglise, au service du couple et de la communauté qui célèbrent le mariage.

Si vous avez l'intention de vous marier à l'Eglise, il faudrait que :

- vous vous sentiez concernés par la foi en Dieu et l'Eglise,
- vous preniez votre engagement en toute liberté,
- vous vous engagiez pour la vie,
- vous vous promettiez fidélité réciproque,
- vous soyez d'accord de vouloir fonder une famille.

Par le sacrement du mariage, vous direz **OUI** à votre conjoint et à Dieu devant la famille, les amis et la communauté de l'Eglise.

Dans cet engagement, Dieu fera alliance avec vous et sera présent dans vos joies et vos difficultés. Ce n'est pas de la magie, mais un chemin et un mystère à découvrir peu à peu.

L'Eglise veut vous aider à préparer votre mariage et à réussir votre vie de couple et de famille.

ET APRES!...

Après quoi ? Après le mariage c'est terminé, dit-on. Non, ça commence !
Après quelques mois, c'est « la vitesse de croisière ». Peuvent survenir alors quelques grains de sable dans les rouages... ou la routine insidieuse !

Comment rester attentif, lucide, ouvert ?

En se donnant des moyens :

- Lire et partager un livre sur le couple.
- Vivre une session-réflexion, une retraite.
- Participer à un week-end « **Vivre et Aimer** ». - Rencontrer un prêtre, un pasteur, un couple ou des couples.
- S'engager dans un groupe de foyers, tel que Equipes Notre-Dame, Tandem, Equipes Trois Ans, etc...
- Continuer la réflexion commencée lors de votre préparation.

Se renseigner dans votre paroisse. On y trouve très souvent divers dépliants vous présentant ces offres.

Quand cela devient grave, il faut (oser) réagir !

Tout couple vit parfois des périodes difficiles, des tensions, des crises. Ce sont aussi des temps de CROISSANCE, si on accepte de le découvrir et/ou de se faire aider.

Ces phases de progressions et de crises, il faut les assumer. Divers services de vos Eglises ou de l'Etat sont à votre disposition. Ce sont des personnes compétentes, tenues au secret professionnel. Il est vivement conseillé d'y aller avant que le mal soit irréversible... comme chez le médecin !

- **LA PASTORALE FAMILIALE**, pour orienter, préciser la demande ou l'aide souhaitée (voir adresse page 1)
- **COUPLE ET FAMILLE** : un service de conseil conjugal proposé par l'Eglise catholique à Genève.
- **OFFICE PROTESTANT DE CONSULTATIONS CONJUGALES**
- **"VIRES"** : prévention et traitement de la violence conjugale et familiale.
- **ECOUTE CENTREE SUR LA PERSONNE**, un apprentissage utile et nécessaire.

Là encore, voir les dépliants disponibles à l'entrée des églises.

Après quoi ? Après le mariage c'est terminé, dit-on. Non, ça commence !
Après quelques mois, c'est « la vitesse de croisière ». Peuvent survenir alors quelques grains de sable dans les rouages... ou la routine insidieuse !

Comment rester attentif, lucide, ouvert ?

En se donnant des moyens :

- Lire et partager un livre sur le couple.
- Vivre une session-réflexion, une retraite.
- Participer à un week-end « **Vivre et Aimer** ». - Rencontrer un prêtre, un pasteur, un couple ou des couples.
- S'engager dans un groupe de foyers, tel que Equipes Notre-Dame, Tandem, Equipes Trois Ans, etc...
- Continuer la réflexion commencée lors de votre préparation.

Se renseigner dans votre paroisse. On y trouve très souvent divers dépliants vous présentant ces offres.

Quand cela devient grave, il faut (oser) réagir !

Tout couple vit parfois des périodes difficiles, des tensions, des crises. Ce sont aussi des temps de CROISSANCE, si on accepte de le découvrir et/ou de se faire aider.

Ces phases de progressions et de crises, il faut les assumer. Divers services de vos Eglises ou de l'Etat sont à votre disposition. Ce sont des personnes compétentes, tenues au secret professionnel. Il est vivement conseillé d'y aller avant que le mal soit irréversible... comme chez le médecin !

- **LA PASTORALE FAMILIALE**, pour orienter, préciser la demande ou l'aide souhaitée (voir adresse page 1)
- **COUPLE ET FAMILLE** : un service de conseil conjugal proposé par l'Eglise catholique à Genève.
- **OFFICE PROTESTANT DE CONSULTATIONS CONJUGALES**
- **"VIRES"** : prévention et traitement de la violence conjugale et familiale.
- **ECOUTE CENTREE SUR LA PERSONNE**, un apprentissage utile et nécessaire.

Là encore, voir les dépliants disponibles à l'entrée des églises.